Diagnostics

Dans le domaine des soins, établir un diagnostic est souvent associé à la profession de médecin. Et pourtant! En quoi établir un diagnostic, en d'autres termes exercer sa capacité à discerner, devrait-il être réservé aux seuls médecins?

Quand un ou une aide-soignante pense que ce patient très âgé, alité, constipé et maintenant confus a probablement un fécalome, n'est-ce pas un diagnostic ? Certes, un diagnostic de présomption, avec un risque de se tromper plus ou moins grand. Comme c'est le cas aussi pour les médecins.

Quand un ou une pharmacienne d'officine propose un antalgique à un patient qui se plaint de maux de tête, n'est-ce pas d'abord, lors de l'entretien au "comptoir", un diagnostic d'exclusion écartant les causes de maux de tête qui pourraient être graves ? Certes, un diagnostic qui ne prétend pas identifier la cause ; mais qui permet d'établir que la cause ne paraît pas grave et que l'on peut proposer ce médicament-là à ce patient-là. Comme le font souvent aussi les médecins.

Quand un ou une infirmière pense que tel patient qui a une jambe rouge, chaude et douloureuse a probablement un érysipèle, ne s'agit-il pas d'un diagnostic? Même s'il ou elle s'abstient souvent de dire le mot érysipèle, car en France le diagnostic infirmier correspond à un jugement clinique sur la situation du patient, et pas à nommer la cause du trouble comme le ferait un médecin.

Quand un ou une sage-femme, quand un ou une chirurgiendentiste, quand un ou une kinésithérapeute, quand un ou une étudiante d'une profession de soins... etc.

Le diagnostic est un acte intellectuel dont la "justesse" est liée à la connaissance que l'on a de la personne à soigner, des causes possibles de son trouble, et liée à la qualité de recueil et d'analyse critique des informations lors de l'entretien, de l'examen ou de la lecture de comptes rendus d'examens paracliniques. Un acte intellectuel qui conduit à des présomptions, sans forcément chercher à tout prix la cause exacte du trouble. Parfois seulement à distinguer des situations graves, où il faut agir vite, de situations bénignes.

Ainsi chacun est-il en situation de faire des diagnostics, de registres divers et complémentaires. À chacun de cerner au mieux dans quel registre il se situe, en fonction du métier qu'il exerce, de ses compétences et de son expérience professionnelle. Et à chacun de cerner au mieux le niveau d'incertitude qu'il accorde à tel ou tel diagnostic. Avec, en ligne de mire, des soins adaptés à chaque patient.

Compétence 4